

Commune de



Saint-Laurent-d'Agnny

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2021

*Affiché le 19 octobre 2021*

L'an deux mil vingt et un, le onze du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LAURENT-d'AGNY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BREUZIN, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 5 octobre 2021

**Étaient présents :** F. BREUZIN – C. TRICHARD – C. POUZARGUE – O. CONTRERAS – D. MONOD – M. JOLLY – M. RIBIER – V. PASQUIER – P. POILANE – C. CROTTET – P. GUIZE – G. FLEURY – I. MORETTON-FRAYSSE – A. BERGER – S. BOIRAL – D. FERLAY – PY. DUCREST

**Excusés :** JJ. DURANTIN (pouvoir D. MONOD) – H. DESTANDAU (pouvoir C. POUZARGUE)

**Secrétaire de séance :** M. RIBIER

### ACQUISITION FONCIERE ROUTE DE SOUCIEU – LIEU-DIT LA PÉROUZE

Monsieur le Maire informe que le tènement immobilier sis au lieu-dit *La Pérouze*, à proximité du centre-bourg, a été mis en vente par un promoteur et représente une opportunité qu'il propose de saisir.

La propriété principale située sur les parcelles F n°375 et F n°459, en zone Ub du PLU, est constituée d'un corps de ferme avec grange sur cour attenante rénovée en 1984. L'ensemble nécessite un rafraîchissement important.

Les terrains cadastrés section F n°17, en zone Ub et Au ainsi que F n°460 en zone Ub, sont des parcelles de terrains nu en façade sur voirie publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte de se porter acquéreur des parcelles cadastrées section F n° 17-375-459-460, en zone Ub et AU, au prix de 550 000 €.

### ACQUISITION FONCIERE : PROPRIETE SOUBEYRAND ROUTE DE MORNANT

Suite à la mise en vente de la propriété sise 73 route de Mornant, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se porter acquéreur de la parcelle cadastré section F n°236, constituée d'une maison d'habitation ancienne et inoccupée depuis plusieurs années, d'une surface de 81m<sup>2</sup> et une surface de terrain de 1652m<sup>2</sup>.

Vu la situation stratégique du bien situé en centre bourg, au contact direct des services publics tels que la Mairie, Agence Postale, du groupe scolaire et périscolaire, des services médicaux et paramédicaux et des commerces.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal avec 17 voix POUR et 2 abstentions accepte de se porter acquéreur du bien situé sur la parcelle cadastrée section F n°236, en zone AU, et autorise Monsieur le Maire à faire une proposition d'achat au prix de 280 000€

### CESSION D'UN LOCAL COMMERCIAL – MAISON MEDICALE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition de Madame Aurélyne GUIBLAIN, ostéopathe, d'acquérir le local aménagé d'une superficie de 36,20m<sup>2</sup> situé dans la maison médicale, au 10 route de Ravel, afin d'exercer son activité. La proposition de vente de ce bien pour un montant de 60 333,33 € HT soit 72 400 € TTC, est acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

### ACQUISITION D'UN LOCAL MEDICAL - RUE DE LA GLORIETTE

Vu la décision de Mme Aurélyne GUIBLAIN, ostéopathe de s'installer à la maison médicale au 10 route de Mornant, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'acquérir son local commercial sis 27 rue de la Gloriette afin de permettre l'installation de futurs commerces. Le local est composé d'une salle d'attente, de deux cabinets médicaux et de sanitaires pour une superficie totale de 46 m<sup>2</sup>.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de réserver une suite favorable à l'achat du local commercial pour un montant de 121 626, 62 € TTC.

### DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET M14

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le budget communal prévu et voté en début d'année doit être modifié afin de prendre en compte les crédits nécessaires pour imputer les différents travaux et acquisitions sur les opérations concernées. La proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

## CONVENTION ENTRE L'ETAT ET LA COMMUNE : TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES

Madame Coralie TRICHARD informe de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté qui prévoit une aide financière aux communes rurales qui instaurent une tarification sociale pour leurs cantines scolaires. Afin de permettre à un plus grand nombre d'élèves d'en bénéficier, l'Etat renforce les moyens mis à notre disposition. Pour chaque repas servi au tarif maximal d'1 € par jour, l'Etat remet une subvention de 3 euros. La Commune de Saint Laurent d'Agny fait partie des communes éligibles.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle avec l'Etat.

## NOUVELLE TARIFICATION RESTAURANT SCOLAIRE

Madame Coralie TRICHARD, propose d'actualiser la tarification des repas au restaurant scolaire en proposant une tarification sociale à un euro pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 600 €.

A l'instar de l'Etat, la Commune souhaite alléger le poids des dépenses pour les familles avec des bas revenus et améliorer les repas servis aux enfants.

Le Conseil municipal à l'unanimité, accepte les nouveaux tarifs proposés à compter du 1<sup>er</sup> novembre sont les suivants :

Quotient familial	Tarif	Tarif avec PAI
0 à 600 €	1 €	1 €
de 601 à 1199 €	4,80 €	3,30 €
A partir de 1200 €	5,20 €	3,70 €
Repas adultes	6,40 €	
Repas agents collectivités	4,80 €	

## CONVENTION TRIPARTITE POUR LA CREATION D'UNE FRESQUE MURALE

Madame Coralie TRICHARD explique que la balade pédestre « découverte centre bourg » validée par la Commission patrimoine/tourisme, nécessite une communication valorisant l'histoire de Saint-Laurent-d'Agny tout au long du parcours.

Art et Sens mural, représenté par Elodie IWANSKI-DOMAINE, artiste peintre, propose une fresque, sur le thème de l'ancienne gare sur un mur retenu, pour son emplacement (passage de l'ancienne ligne de chemin de fer). Ce mur pignon visible depuis la rue de l'ancienne gare est le passage de nombreux promeneurs.

Afin de réaliser ces travaux, il convient de passer une convention tri-partite entre la Commune, Art et sens mural et les propriétaires Mr et Mme POILANE.

Cette convention portera sur la mise à disposition de la façade à titre gracieux pour une durée de 20 ans, l'autorisation d'implanter la fresque ainsi que sur le financement des travaux assuré par la Commune d'un montant de 3620 € TTC.

Le conseil municipal, après retrait de Mme POILANE concernée par le projet, valide à l'unanimité cette proposition.

## APPROBATION D'UNE CONVENTION DE REVERSEMENT DE SUBVENTION ENTRE LE SYDER ET LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT D'AGNY

La Commune, adhérente au SYDER, lui a transféré la compétence « production et distribution de chaleur ». Dans le cadre des travaux de Création d'un réseau de chaleur et remplacement d'une chaudière fioul par une chaudière à granulés de bois, il est nécessaire que la Commune reverse le montant de la subvention perçue, le SYDER étant maître d'ouvrage des travaux et ayant financé l'opération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le projet de convention de reversement de subvention à signer entre le SYDER et la commune de SAINT-LAURENT D'AGNY au titre de la construction d'une chaufferie Bois énergie.

## ADHESION AUX MISSIONS PLURIANNUELLES PROPOSEES PAR LE Centre De Gestion 69 DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION UNIQUE

Le cdg69 propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent. Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de convention pour la durée de la mission.

Le Conseil municipal à l'unanimité, approuve la convention unique d'une durée de 3 années pour les missions d'inspection hygiène et sécurité, conseil en droit des collectivités, en matière de retraite et d'intérim.

## DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION TOUS CLIM'ACTEURS

Le Conseil municipal après retrait de Fabien BREUZIN, Maire et de Vincent PASQUIER, à l'unanimité, accorde une subvention sous la forme d'achat d'un tableau blanc magnétique (100 €) à L'association « Tous Clim'Acteurs », dont le siège est situé sur notre Commune. L'association œuvre pour la protection de l'Environnement avec les moyens tels que : sensibiliser au changement climatique et plus largement aux problématiques environnementales, favoriser

les initiatives individuelles et collectives allant dans le sens de la protection de l'environnement, soutenir la création, ou créer des groupes de travail et/ou d'action sur ces thématiques, participer à des mouvements ou actions émanant d'autres associations.

L'action de l'année 2021-2022 consiste principalement à proposer gratuitement des *ateliers de la Fresque du Climat* aux habitants de Saint-Laurent d'Agny, afin de sensibiliser et de mieux comprendre les enjeux du changement climatique.

## **DELIBERATION PRESCRIVANT LA MODIFICATION AVEC ENQUETE PUBLIQUE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le Conseil municipal à l'unanimité se prononce en faveur de la mise en modification avec enquête publique du Plan Local d'Urbanisme qui aura pour objet d'augmenter de 1 mètre la hauteur des bâtiments en zone Ua, d'augmenter le seuil de surface des bureaux autorisés en zone Ua, de préciser certains articles du PLU.

Considérant que le projet de modification concerne plusieurs éléments du document d'urbanisme mais sans changer les orientations définies ; **Monsieur le Maire** propose une procédure de modification du PLU avec enquête publique. Le projet de modification sera notifié, avant l'ouverture de l'enquête publique à Monsieur le Préfet du Rhône ainsi qu'aux personnes publiques associées.

La présente délibération sera transmise au Préfet et sera affichée en Mairie durant un mois.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### ➤ **TRAVAUX ET AMENAGEMENT**

Des portes vélos et portes trottinettes ont été installés à l'école primaire afin de permettre aux enfants de plus en plus nombreux de mettre leurs équipements.

La livraison des jeux pour la cour oasis de l'école maternelle devrait intervenir cette semaine. La pose se fera durant les vacances de toussaint comme les plantations des essences.

Du mobilier urbain (bancs, tables de pique nique...) a été commandé et sera installé au parc de jeux.

Les travaux de rénovation intérieur de la Mairie sont prévus à compter de janvier 2022.

Le permis de construire de la maison rue de l'étang a été accepté. Le lancement de la consultation des entreprises se fera prochainement.

Une consultation pour l'aménagement de l'espace public centre bourg a été lancé avec un retour des offres au 5 novembre.

Le permis de construire du projet Maia, route de Ravel, en face de la résidence séniors a également été accordé. Les travaux sont envisagés à partir de janvier.

### ➤ **ENFANCE**

Le Conseil municipal s'est réuni le samedi 9 octobre, l'occasion de remercier les élus sortants et féliciter les 3 nouveaux élus : Charly BERGER, Baptiste RICHER et Timéo MENUT. Ils ont procédé à l'élection du nouveau Maire pour une année : Manoah MAILLET-TRICHARD.

En tant que Président du Syndicat des eaux Millery Mornant, Monsieur le Maire accompagnera deux classes, ce vendredi 15 octobre, route de Prapin pour la plantation d'arbres avec les techniciens de l'entreprise Rampa.

### ➤ **COPAMO**

La Copamo en collaboration avec Léo LAGRANGE propose aux classes de CM1 et CM2 de participer au projet Carbone Scol'Ere, projet unique collectif et éducatif venant tout droit du Québec qui vise à engendrer de véritables changements comportementaux durables dans le cadre de l'atténuation du changement climatique (thèmes tels que la transition énergétique, l'eau...) Ce seront 3 classes de l'école élémentaire qui participeront à cette initiative prise en charge financièrement par la Copamo.

Semaine Bleue : La dictée intergénérationnelle au 30 septembre s'est déroulé salle des platanes. Madame Claude GIRE est arrivée en première position avec 1 faute ¼. Une remise des prix a été effectuée à la Copamo. Les enfants de CM1-CM2 qui ont participé également se verront remettre un diplôme et un lot pour le gagnant. Cette manifestation sera reconduite en 2022.

La visite de la Chapelle Saint Vincent à l'occasion de la semaine bleue, le 1<sup>er</sup> octobre a été bien appréciée par la vingtaine de participants. Elle sera reconduite l'an prochain avec un nouvel itinéraire.

➤ **EVENEMENTS / MANIFESTATIONS**

Madame Orélie CONTRERAS remercie les élus et intervenants lors de la fête de la mobilité du dimanche 19 septembre. Grâce à Mont 'en selle des réparations de vélos ont été réalisées en continu tout au long de la journée. Les stands mis en place par Orientation mobilité Brignais ont bien fonctionné. C'est une trentaine de personnes qui a pu faire découvrir le vélo électrique lors des randonnées découvertes proposées chaque heure. Orélie remercie également l'association Cassandra pour la tenue de la buvette.

La première édition StLo'Ktoberfest organisée par le Comité des fêtes, le samedi 9 octobre a été un succès et sera reconduit en 2022.

**Prochain conseil municipal : lundi 8 novembre 2021 à 20h30 – Salle des Platanes**

Fin de séance : 22h40